



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Comité de suivi CEREMA du 1^{er} octobre 2013 Au siège du CEREMA à BRON



Participants :

Administration : DRI (L.Tapadinhas), DRH et leurs collaborateurs.

Équipe de préfiguration : Bernard LARROUTUROU (BL).

Organisations syndicales :

CFDT : Martine MEUNIER-CHABERT, Gérard BOUIN, Patrick FOURMIGUE,
Freddy HERVOCHON, Stéphane BOUTORINE (absent sur la photo)

UNSA : Michel GUICHERD,
CGT, FO, FSU.

En préambule, présentation du site de Bron avec installation du siège du CEREMA par Denis Schultz directeur adjoint du CETE de Lyon. Distribution à l'assemblée d'un document qui décrit cette installation. Le siège du CEREMA est réparti sur 5 bâtiments, le 5ème bâtiment étant en location. Le scénario actuel permet d'accueillir 120 personnes mais pas l'ensemble du siège à terme.

La CFDT a immédiatement réagi en demandant si le CHSCT avait été consulté.

Administration : pas formellement mais nous avons eu des échanges avec le personnel.

Le CHSCT sera consulté début novembre. Le CEREMA n'existant pas formellement, c'est le CHSCT du CETE qui se réunit.

La CFDT prend acte de cette consultation et demande que l'avis du CHSCT soit remonté en comité de suivi et que soient associés de façon plus large les personnels y compris ceux du siège. Il est nécessaire d'établir un scénario pour l'installation de l'ensemble du siège du CEREMA.

Les OS font la remarque que les instances existent et qu'elles doivent impérativement être consultées.

La DRI concède que les instances existent mais les conditions d'installation font qu'il a fallu régler les choses rapidement, indépendamment du processus réglementaire. Le CHSCT va examiner les choses après coup, mais ça sera fait.

BLA : reconnaît que cela aurait du être fait. On fera mieux la prochaine fois (remarque CFDT : ce n'est pas la première fois qu'on nous sert cette promesse) mais il nous faut regarder comment travailler collectivement sur l'ensemble du site et voir comment on fonctionnera en 2014 dans la période transitoire. Pour le moment, pas de travail sur un scénario moyen terme mais on essayera de le faire au 1^{er} semestre 2014.

Interruption de la séance pour faire une visite guidée du site.

1- Déclaration préalable

Tout d'abord, la CFDT avait souhaité que ce comité de suivi ait lieu au siège du CEREMA. Nous ne le regrettons pas et nous vous remercions pour cette visite très instructive.

Ce comité de suivi devait traiter en priorité le point du budget du CEREMA. La CFDT en juillet vous avait demandé un comparatif avec les budgets des 11 services constituant le CEREMA. Le document de travail qui nous est fourni aujourd'hui n'est pas à la hauteur de notre demande et nous souhaitons qu'une version enrichie nous soit adressée rapidement

Sur la forme, après le boycott de deux comités de suivi au printemps, nous avons espéré que le dialogue pouvait reprendre plus sereinement. Nous regrettons encore l'envoi plus que tardif des documents pour cette réunion (Vendredi 27.09.2013 à 17H30) nous notons également l'absence de compte rendu du dernier comité de suivi ainsi que du tableau des effectifs sous forme fichier tableur malgré nos nombreuses relances.

Vous comprendrez que nous souhaitons avoir le temps d'analyser les projets qui nous sont présentés aujourd'hui : CT, CHSCT, Action sociale, Médecine de prévention et Pension des fonctionnaires.

Nous regrettons également le manque de suivi sur les dossiers traités lors des précédents comités tels que :

- Les régimes indemnitaires
- Les délégations de pouvoir
- Le volet RH

Ces sujets sont très importants pour tous les agents et il ne reste que 3 comités de suivi avant le 01 janvier 2014. Nous souhaitons qu'un point sur ces sujets soit fait rapidement.

Se pose la question de la suite du calendrier et particulièrement la rencontre avec les Collectivités locales.

La DRI rappelle que la date du 21 octobre est prévue à cet effet. Difficile d'avoir les accords des deux cabinets. L'invitation est en cours de signature avec convocation d'associations d'élus envisagées au Conseil d'administration soit ARF (Régions) ADF (Départements) AMF (Maires) Adcf (communautés de communes) et fédération des villes moyennes. Le décret-cadre CEREMA est transmis à Matignon pour bleuir le texte avant la saisie du conseil d'Etat.

La DRH concernant le suivi des dossiers délégations de pouvoir, régime indemnitaire et volet RH , propose un Comité de suivi 16 octobre matin à 10h à la Défense , seront abordés également les droits syndicaux.

Pour les délégations de pouvoir : Les dessinateurs du CEREMA seront rattachés directement à la CAP nationale. Pour les ETST mise en place d'une CAP auprès du DG du CEREMA (reste encore à valider). Pour les OPA, la création d'une unique CCOPA auprès du DG serait retenue.

Concernant le LOGO, l'information se trouve dans le compte-rendu de la réunion de la Direction de l'équipe de préfiguration. Le choix sera fait après consultation de l'ensemble du personnel.

La CFDT demande le cahier des charges pour la commande du LOGO et réitère sa demande d'une plaquette de présentation du CEREMA vers l'extérieur ?

2- Budget 2014

DRI: budget 2014 Effectifs et masse salariale sur la base d'une hypothèse minorante (3000 ETP). Ce chiffre serait ajusté et ferait l'objet d'un amendement à la hausse sur la loi de finances pour couvrir l'ensemble de la masse salariale. Niveau de minoration de l'ordre d'une dizaine de millions. Calcul précisé fin octobre par la DRH quand on aura connaissance de tous les mouvements des personnels et de la vacance qui en résultera. Nous aurons les éléments à la réunion du 21 octobre.

BLA : Etat des lieux des effectifs aujourd'hui (150 à 200 postes vacants).

La question sur le montant des assurances que va contracter le CEREMA est posée, car l'État ne sera plus l'assureur. Ce point est à examiner car cela reste flou entre les véhicules, les bâtiments et ce qui est lié à l'activité elle même.

La CFDT redemande d'avoir les éléments précis traduisant ceux communiqués oralement aujourd'hui et d'avoir une comparaison avec les chiffres des 11 services actuels en 2013.

La DRI va faire une fiche récapitulative que nous diffuserons dès sa réception.

3- Action sociale

DRH : présentation de la fiche « action sociale »

Concernant les Assistants de service social, une convention de prestation sera mise en place. La configuration actuelle est maintenue, les ASS seront rémunérés par le ministère. Ne seront à la charge du CEREMA que les frais de déplacement.

La restauration collective est un gros chantier, car elle représente 80 % du budget de l'action sociale. On est en train de finir un état des lieux pour l'ensemble des services du Ministère.

Le poste « Social » du CEREMA n'est pas pourvu pour le moment, mais nous assurerons la continuité des prestations.

5-Pensions des fonctionnaires

Le CEREMA assurera la continuité.

BLA : au sein du CEREMA un service sera consacré aux retraites. Pour le moment, pas de candidat aux postes ouverts.

Concernant la cessation progressive d'activité, les demandes seront traitées par le ministère de tutelle qui assure la continuité de gestion du dossier et pas le CEREMA.

6-Prévention des risques professionnels

Les médecins de prévention sont des contractuels qui resteront sous contrat avec le ministère. Pour organiser le fonctionnement, une convention de prestation sera mise en place entre le CEREMA et le ministère. Il y aura continuité puisque les médecins continueront à exercer dans les mêmes conditions.

CFDT Question sur la poursuite de la participation de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST des MIGT) dans les CHSCT des CETE ?

BLA : c'est prévu, à vérifier.

Concernant les comité médicaux et commission de réforme pour les STC, il faudra modifier leur rattachement actuel à l'administration centrale pour celui du département dans lequel le service est implanté.

7- CT et CHSCT

Les textes des arrêtés CTL et CHSCT, sont dans la continuité de ce qui existe. Chaque service au sein du CEREMA disposera de son CT de proximité en plus de celui du CEREMA

La CFDT pose la question de l'articulation et de la compétence de ces CT Locaux avec le CT de l'établissement. **La DRH** y réfléchit.

Concernant la représentativité dans le CA et le CT provisoire du CEREMA, la DRH va nous adresser la répartition en fonction des résultats des CT des 11 services.

La CFDT précise que dans certaines DT, le nombre de CHSCT est déjà important et qu'assurer la continuité risque d'être compliqué. Nous précisons que le maintien du CHSCT de proximité est primordial

4- Convention avec les DG

BLA : présentation de la note générale sur les différentes conventions avec les DG. L'échéance fixée est de 2 ans, c'est court. Mais on n'a pas assez de visibilité pour se projeter plus loin. Il y a deux volets l'un sur l'activité et l'autre sur les compétences. Pour les chiffres, nous devrions prochainement pouvoir les fournir, à partir du barème titre IX. On a besoin d'un barème pour ajuster le programme d'activité. Une note a été diffusée hier sur la démarche pour la programmation. Une partie sera préprogrammé T9+, puis une partie au fil de l'eau. Toutes les DG ne fonctionnent pas comme la DGITM. L'équilibre entre ces deux parties sera évolutif. Les commandes de la centrale et des DREAL ? Une part plus grande de la centrale même si les DREAL sont demandeuses : des réunions sont prévues avec les CETE pour travailler sur ce sujet.

CFDT : demande que le paragraphe soit plus précis tant sur l'ATESAT que sur les complémentarités avec les autres Etablissements publics. Qu'est ce qui va être écrit de façon précise sur ce sujet dans la convention avec la DGALN ?

BLA : Ce qui est dit dans la partie DGALN il s'agit bien de l'ATESAT quand on parle de l'articulation entre le CEREMA et les DDT(M). Il faudra en effet être vigilant par rapport aux attentes de cette DG sur ce sujet.

BLA : référentiel métier ? oui c'est utile il existe des bases ministérielles là-dessus. Socle du futur projet stratégique : identité et positionnement du CEREMA seront diffusés dans les prochaines semaines.